



N°.....

A

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Objet : Confirmation de refus provisoire total selon la Règle 18ter.3) relative à l'enregistrement international N° 1321319

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en application de la règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole relatif à cet Arrangement, la confirmation de refus provisoire total relative à l'enregistrement international susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.


Office Marocain de la Propriété
Industrielle et Commerciale
Le Directeur
des Signes Distinctifs

Signé : Nafissa BELCAID



PROTOCOLE DE MADRID

Décision finale concernant la situation de la marque Confirmation de refus provisoire total (règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun)

I.	Office qui fait la notification :	
	Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) Route de Nouasser, R.S. 114 Km 9.500 Sidi Maârouf BP 8072 Casa Oasis Maroc	Téléphone : (212) 0522 58 64 08 (212) 0522 58 64 09 Fax : (212) 0522 33 54 80 E-mail : madrid@ompic.ma Site web : www.ompic.ma
II.	NUMERO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : 1321319	
III.	Nom du titulaire : LE HOANG DIEP THAO. 31 Tu Xuong, Phuong 7, Quan 3 Thanh pho Ho Chi Minh (VIET-NAM)	
IV.	Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante : La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.	
V.	Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposée : iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :	

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

Office Marocain de Propriété Industrielle et Commerciale
Le
Signé: NAÏSSA BELCAÏD

VII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

09 MAI 2018